

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 2002145	Date d'inspection Le 08 janvier 2025	
Nom de l'établissement Centre éducatif nature ludique		Numéro de téléphone (506) 740-3228	
Adresse 88 rue Martin Edmundston NB E3V 0B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des espaces de rangement, des effets personnels, de la routine quotidienne, des activités quotidiennes et de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements). Observation de la collation fournie par les parents. Les enfants vont à l'extérieur durant ma visite.
--

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2025

Date

original signé par
Isabelle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2025

Date